



Centre Hospitalier

RAPPORT RSE 2023

CH DE NARBONNE

Centre

Hospitalier

de Narbonne

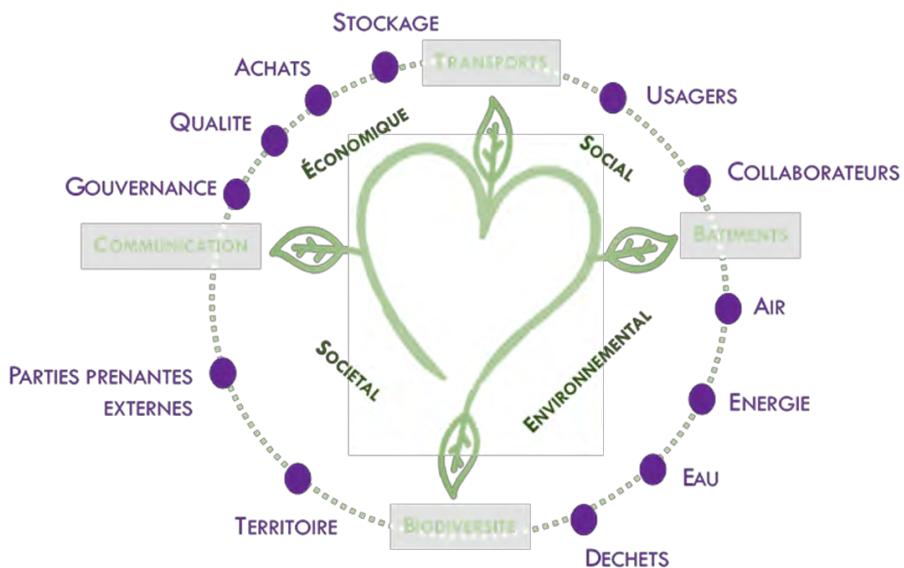
un hôpital durable et responsable



Version du 20 décembre 2023

SOMMAIRE

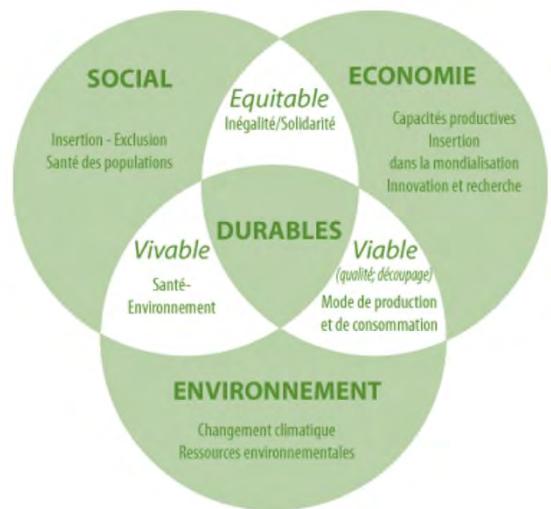
1- LA POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CHN	3
2- EVENEMENTS ET ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE 2023	4
3- FOCUS SUR L'ECOCONSTRUCTION EN BOIS.....	6
Le Pavillon Saint-Paul 1 construit en ossature bois.....	6
Le Pavillon Saint-Paul 2 : une extension construite en panneaux bois industrialisés	7
Le projet écodurable du VillÂge Santé & Savoirs	9
4- PROJETS DD EN COURS ET A VENIR SUR 2024.....	12
Une année 2024 qui sera portée sur la gestion des déchets, l'empreinte carbone et l'écoconception	12
Focus sur le projet Green Bloc	12
Un projet territorial sur la gestion des biodéchets.....	13
5- UN PLAN DIRECTEUR DURABLE ET RESPONSABLE	15
5.1 - VOLET ENVIRONNEMENTAL	15
Une amélioration de la gestion des déchets.....	15
Une offre alternative à la mobilité et une meilleure accessibilité	15
Des installations et des gestes plus économies en eau et en énergie.....	16
Des espaces végétalisés à conserver au maximum voire à créer	17
5.2 - VOLET ECONOMIQUE	18
Des achats responsables	18
Des critères durables dans les marchés	18
5.3 - VOLET SOCIAL	20
Des projets de développement d'activité bénéfiques au bassin d'emploi local	20
Un bilan social favorable à l'emploi malgré la crise sanitaire de COVID-19.....	21
5.4 - VOLET SOCIETAL	22
Un Plan Directeur co-construit avec les acteurs et institutions du territoire.....	22



1- LA POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CHN

Ancré durablement en **coeur de ville et de territoire** mais aussi soucieux de son **empreinte écologique**, le CH de Narbonne (CHN) est **résolument tourné vers l'avenir**.

La **qualité des soins** proposés à nos patients est notre priorité. Le **Plan Directeur du CHN** reprend des éléments de la politique RSE dans laquelle nous déclinons les principes de **responsabilité sociétale**, afin de construire nos services de manière **durable**, pour aujourd’hui et les générations futures. Nous engageons nos **parties prenantes** à nous suivre dans notre **démarche vertueuse**.



VOLET ENVIRONNEMENTAL



Le CHN s'engage à mesurer, suivre et réduire de façon continue son empreinte écologique.

- Mesurer, réduire et valoriser nos **déchets**
- Promouvoir et accompagner le déploiement de la **mobilité douce** (véhicules électriques, transports en communs, vélos, trottinettes) et la mobilité durable (co-voiturage)
- Réduire les **consommations d'eau et d'énergie**
- Sensibiliser le grand public et le personnel de l'**impact de l'environnement** sur leur santé

VOLET ECONOMIQUE



Le CHN s'engage à développer une gestion responsable des dépenses et à intégrer les fournisseurs, partenaires et sous-traitants dans cette démarche.

- Cartographier les **achats** et faire appliquer la **politique d'achat durable**
- S'engager aux côtés de **partenaires locaux** dans des **projets durables**
- **Renégocier les contrats** de prestations en y intégrant des **critères de développement durable**

VOLET SOCIAL



Le CHN s'engage à associer les collaborateurs à la déclinaison de la démarche sociale et responsable afin de garantir de bonnes conditions de travail ainsi que la qualité des soins auprès des patients et résidents.

- **Prévenir les risques professionnels** et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- **Réaliser des enquêtes de climat social** (baromètre social)
- Promouvoir le **télétravail** (charte et convention)
- **Améliorer l'intégration** du nouvel arrivant
- Accompagner le personnel dans sa **mobilité domicile-travail**
- **Développer des projets solidaires** pour et par le personnel

VOLET SOCIETAL



En tant qu'acteur économique et social engagé sur son territoire, le CHN fait connaître et déploie sa démarche RSE auprès de l'ensemble de ses partenaires.

- Favoriser le **dialogue avec l'ensemble des parties prenantes**, notamment au travers de la **Commission des Usagers**
- Sensibiliser les collaborateurs et les usagers à la **santé environnementale**
- S'inscrire sur son territoire grâce à des **partenariats avec des acteurs locaux**

2- EVENEMENTS ET ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

Janvier



- Ouverture de la maison du personnel
- Création du Comité de suivi mensuel Développement Durable et identification d'un référent RSE
- Suppression de la viande pour 2 repas/semaine
- Mise en place du bionettoyage à la microfibre et à l'eau

Février

- Enquête Mobilité (405 participants)
- Achat de 2 voitures de service électriques et 2 voitures de service hybrides



Mars

- Rédaction du Plan Mobilité
- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association Médicale d'Aide au Cameroun
- Déploiement des tests de nettoyage à la vapeur (maternité, bloc opératoire)

Avril



- Cartographie des compteurs d'électricité et de gaz
- Ouverture de la salle micro-sieste à l'ensemble des professionnels
- Création d'un marché pour acheter du bicarbonate de soude (en remplacement partiel de l'eau de Javel)

Mai

- Cartographie des filières de déchets
- Événement Mai à vélo avec réparation solidaire de vélos du personnel
- Sensibilisation aux éco-gestes



ATELIERS SOLIDAIRES DE RÉPARATION DES VÉLOS DU PERSONNEL

Les 23, 25 et 30 Mai de 13h à 15h

16 rue Rabelais - Parvis du bâtiment administratif

- Mise à disposition des outils
- Conseils
- Réparation express gratuite (changeement de chambre d'air ou pneu, câble ou patins de freins, petits accessoires) à condition que les équipements à remplacer/installer soient probablement achetés par les professionnels eux-mêmes
- Sensibilisation à la sécurité routière en deux rôles
- Information sur les actions du CH de la ville, de l'agglo et de la région (mobilité, éco, pistes cyclables, horaires vélos, etc.)

Centre Hospitalier de Narbonne
un hôpital durable et responsable

Juin

- Création du registre des déchets numériques (traçabilité des éliminations de déchets)
- Affiche d'information sur le tri des déchets
- Création d'une section Développement Durable sur le site intranet





Décembre

Mise à jour du livret d'accueil professionnels et du livret d'accueil usagers
Lancement du projet de mise en place du tri des biodéchets

Novembre

Audit THQSE sur l'ensemble du CH de Narbonne
Lancement de l'étude du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
Ouverture de l'extension du Pavillon Saint-Paul (écoconstruction passive en bois)
Lancement de la démarche « Fresque de la diversité »



Octobre

Mise à jour de la procédure de gestion des déchets avec la notion de tri sélectif
Agrandissement du parking à vélos (bâtiment administratif)



Projet des Usagers : création d'une affiche d'information sur la démocratie sanitaire
Elargissement des tests d'entretien des sols à l'eau avec des microfibres réutilisables

Installation d'un cœur végétal à l'entrée de l'Hôtel-Dieu



Juillet

Création de la plateforme de covoiturage du CH

Partenariat entre le CH et Kangourou Kids pour la garde d'enfants du personnel (QVCT – DRH)



Août

Création de la Politique d'achats responsables et de la charte d'engagement RSE des prestataires

Augmentation du remboursement d'abonnement de transports en commun à 75%

Installation de double cuves pour les WC de l'Hôtel-Dieu et détartrage des flotteurs pour prévenir les risques de surconsommation d'eau



Septembre

Rapport d'audit pour le lancement du projet Green Bloc

Elargissement de la campagne de sensibilisation sur les écogestes

Signature de la charte d'engagement RSE par Atalian (entreprise de bionettoyage)

Remplacement d'éclairages par des LED avec radars de présence, capteurs crépusculaires ou minuteries

Adhésion à une association départementale "Agrilocal" pour faciliter les commandes de produits alimentaires en circuit court

Début des travaux d'écoconstruction de la phase 1 du Vill'Âge Santé & Savoirs



3- FOCUS SUR L'ECOCONSTRUCTION EN BOIS

En 2023, l'extension du pavillon des consultations sur le plan Saint-Paul, devant l'Hôtel-Dieu, est l'occasion de mettre en valeur le principe d'**écoconstruction en bois**.

QU'EST-CE QUE L'ECOCONSTRUCTION ?

Une écoconstruction est un **bâtiment passif**, c'est-à-dire **économise en énergie**, dont la réalisation est la **moins polluante possible**. L'écoconstruction se base ainsi sur les grands principes du développement durable. En effet, ces bâtiments sont situés à la croisée du **volet social** (pour améliorer les conditions de travail du personnel et la qualité d'accueil et de prise en charge des usagers) et du **volet environnemental** (pour la consommation énergétique et l'utilisation de matériaux naturels et/ou recyclables).

Le choix des matériaux s'effectue en fonction de l'analyse de leur cycle de vie, autrement dit de l'énergie totale nécessaire à l'extraction, la fabrication, le transport, la pose, l'entretien et le recyclage de ces derniers. Ce critère s'apprécie librement par l'architecte participant au projet.

Les avantages de l'écoconstruction sont multiples car ce procédé :

- réduit le bilan carbone du bâtiment et, par extension, du territoire ;
- allège la facture énergétique du bâtiment (en éliminant les infiltrations d'air et l'humidité du logement) ;
- réduit la consommation d'eau ;
- crée de l'activité économique (professionnels et utilisation de matériaux locaux) ;
- offre un lieu de prise en charge / lieu de travail confortable et sain - tant au niveau thermique et acoustique, qu'au niveau de l'isolation.

QUELLES SONT LES APPLICATIONS AU CH DE NARBONNE ?

Le Pavillon Saint-Paul 1 construit en ossature bois

En 2020, alors que la pandémie de COVID-19 touchait l'ensemble des activités du CH de Narbonne, un **premier bâtiment passif** a été construit sur le plan Saint-Paul pour y accueillir un **plateau de consultations** (qui ont pu libérer des locaux de l'Hôtel-Dieu). L'ensemble de la structure s'étend sur **1000m²** sur **deux niveaux** pour un coût global de **1 million d'euros**.



Le **Pavillon Saint-Paul 1** a été construit en **ossature bois** en 6 mois environ. La structure est donc composée de montants en bois.

Une telle ossature est constituée de différents éléments en matériau bois spécifiquement choisis pour cette utilisation. L'**isolation thermique, à base de laine de bois** a été intégrée dans l'épaisseur même de la structure en bois (en « caisson d'insufflation »). Cela permet de n'avoir aucun pont thermique entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.

Le bois reste le matériau le plus **respectueux de l'environnement** pour une construction. **Renouvelable et durable**, il permet également d'absorber le CO₂ environnant. Sa capacité d'isolation thermique en fait également un allié de la **lutte contre les déperditions énergétiques**.

La période de crise sanitaire a causé la fermeture de très nombreuses scieries en France. C'est pourquoi le CH de Narbonne a fait appel une entreprise basée en Pologne pour faire importer du **bois reconstitué**.



La technique d'ossature bois s'adapte à tous les types de terrain comme celui du plan Saint-Paul qui est goudronné. Elle **ne nécessite pas de fondation** puisqu'elle repose sur environ **140 plots**.

Cette méthode a permis de mettre la construction du Pavillon Saint-Paul 1 **hors d'eau et hors d'air en moins de deux semaines**.

Par ailleurs, le chantier pour une ossature bois ne produit que **très peu de déchets**, dont la très grande majorité sont **recyclables**.

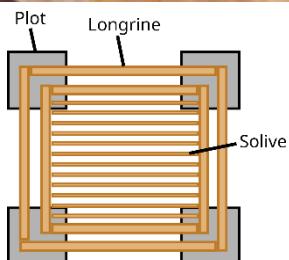
La structure offre à l'intérieur des **salles de consultation spacieuses agréables et fonctionnelles**. Elle dispose aussi d'un **ascenseur** pour les personnes handicapées et d'un **monte malade**. De nombreuses spécialités ont pu bénéficier de ce nouveau type de construction : diabétologie, endocrinologie, soins du pied diabétique, médecine polyvalente, médecine du sport, gériatrie, oncogériatrie, dermatologie, hépato-gastro-entérologie, hématologie, rhumatologie, gynécologie, obstétrique, échographie de gynécologie et d'obstétrique.

Le Pavillon Saint-Paul 2 : une extension construite en panneaux bois industrialisés

Entre 2022 et 2023, l'extension du plateau de consultations a permis de tester une **autre méthode d'écoconstruction par panneaux bois industrialisés**. Pour s'inscrire dans une démarche réelle d'écoconstruction, le CH de Narbonne a fait appel au **prestataire « ALD bois »**, basé dans le Jura, dont la matière première est issue de **forêts françaises certifiées AOC** (Appellation d'Origine Contrôlée).



Contrairement au Pavillon Saint-Paul 1, ce nouveau bâtiment est composé de **bois massif** (et non reconstitué). Plus précisément, il s'agit de **bois massif abouté** (voir image ci-contre), obtenu par le collage de courtes pièces assemblées dans le sens de la longueur et reliées entre elles par des entures.



La Pavillon Saint-Paul 2 repose sur des **longrines** (poutres rectangulaires qui permettent de répartir les charges des murs et les transférer vers les appuis sur lesquels elle repose).

Les murs intérieurs qui tiennent cette structure sont en **CLT** (voir image à droite), c'est-à-dire du **bois lamellé croisé** qui se présente sous la forme d'un panneau multicouches constitué de trois à onze couches de lamelles ou lames de bois collées entre elles.



Seul point commun avec le Pavillon Saint-Paul 1, l'**isolation thermique** de l'extension du bâtiment **est également à base de laine de bois**. Cela permet de n'avoir aucun pont thermique entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.



Le Pavillon Saint-Paul 2 a ouvert en **novembre 2023** et a permis d'améliorer les conditions de prise de charge des patients, les conditions de travail du personnel et de libérer davantage de surface dans l'Hôtel-Dieu. Fin 2023, les consultations du CH de Narbonne sont réparties comme suit :

Hôtel-Dieu	Pavillon Saint-Paul 1	Pavillon Saint-Paul 2	Immeuble Le Saint Paul
<ul style="list-style-type: none"> • Cardiologie • Neurologie • Imagerie • Pédiatrie • Allergologie • Pneumologie • Oncologie • Plaie et Cicatrisation • Doppler 	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine du Sport • Médecine Polyvalente • Diabétologie • Gériatrie • Rhumatologie • Salle de Prélèvements • Recherche Clinique • Chirurgie Générale • Anesthésie • Unité Transversale de Nutrition • Gastro-entérologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie Orthopédique • ORL-Chirurgie Maxillo-Faciale (CMF) • Dermatologie • Gynéco-Obstétrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Algologie (Clinique de la douleur)

Et ensuite ?

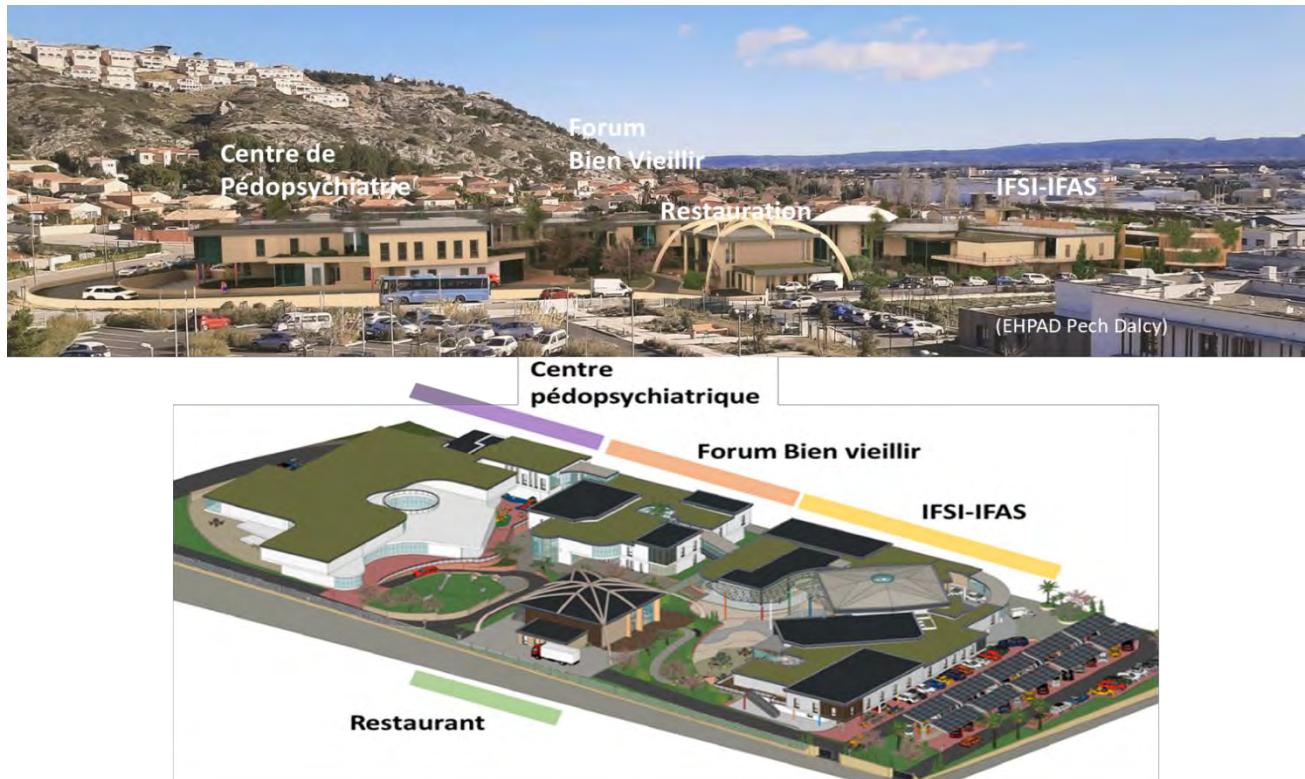
Une **extension de 4 bureaux** est prévue sur le plan Saint-Paul pour 2024. Elle sera parallèle à la passerelle qui relie les deux pavillons actuels. L'écoconstruction prévoit également de créer un parking à vélos sécurisé pour les professionnels de santé.

Le projet écodurable du VillÂge Santé & Savoirs

La construction du **VillÂge Santé & Savoirs** a pour objectif d'être **écodurable**. Ce projet consiste à créer un **tiers-lieu de santé intergénérationnel** regroupant l'institut des métiers de la santé, la formation continue, la prise en charge de la personne âgée, celle de la pédopsychiatrie ainsi qu'un restaurant ouvert sur la ville.

Les futurs bâtiments du site de La Coupe à Narbonne d'étendront sur **plus de 6500m²** et seront constitués à **80% de bois** d'origine française. L'entreprise ALD, spécialisée dans le bois issu des massifs jurassiens, est mobilisée dans l'approvisionnement de **panneaux pré-industrialisés**.

Les fondations des locaux de formation reposent sur des fondations entièrement réalisées en bois. Seule la dalle de l'amphithéâtre est structurée avec du béton et du bois.



PRINCIPES DE CONSTRUCTION

- **Construction bois pré-industrialisée**
- Internalisation de la maîtrise d'œuvre
- Internalisation de la construction

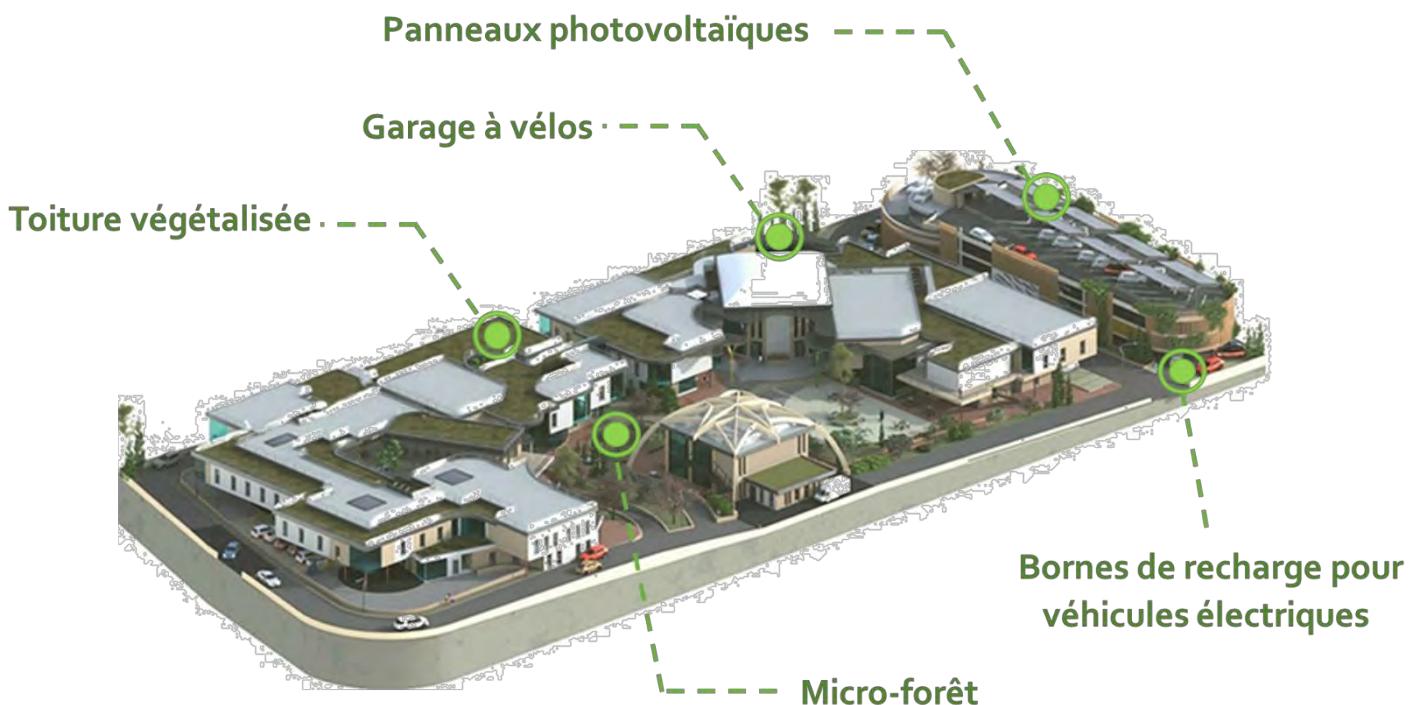


PROJET ÉCO DURABLE

- Bâtiments **passifs**
- **Passerelles** et équipements **mutualisés**
- Construction **recyclable** à 80%
- Site paysagé et dédié aux piétons

Sous réserve d'aides de l'Etat et du conseil régional, la **dimension écodurable** du futur Vill'Âge Santé & Savoirs pourra reposer sur :

- L'**installation de panneaux photovoltaïques** (ou ombrières) sera en lien direct avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023¹, notamment pour les parkings extérieurs (qui doivent être recouverts sur au moins 50% par un système de production d'énergie renouvelable), si les conditions sont économiquement acceptables.
- La **végétalisation extensive** couvrira au moins 30% des toits-terrasses. Ce type de végétalisation utilise des plantes nécessitant peu d'entretien et une quantité de substrats limitée pour se développer, comme du sedum, des plantes grasses, de la mousse et des herbes. Les prix d'installation et d'entretien sont donc moins importants que pour un autre type de toiture végétalisé. La toiture de végétalisation extensive ne s'apparente pas à un jardin, la circulation sur le toit n'est donc possible que pour l'entretien. Son but premier est de garantir de bonnes performances écologiques et énergétiques.
- Un **garage à vélo et à trottinettes** sera adossé au bâtiment de l'institut de formation des métiers de la santé et de formation continue.
- Des **bornes de recharge pour les véhicules électriques** à raison d'une borne pour 5 places de stationnement, soit une estimation de 25 bornes, conformément à la loi d'orientation des mobilités² et au code de la construction³. La puissance minimale réglementaire à fournir est théoriquement fixée à 22 kW mais elle pourra être abaissée à une fourchette comprise entre 7,4 et 22 kW dans le cas « où certains points de recharge seraient alimentés à partir d'installations locales de production ou de stockage d'énergie renouvelable », ce qui sera le cas avec des panneaux photovoltaïques.



¹ [loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039666574/) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039666574/> LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

³ [Article L113-12, version en vigueur depuis le 01 juillet 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039666574/) du Code de la construction et de l'habitation – Section 3 Stationnement

- La **plantation d'une micro-forêt** entre le Forum Bien Vieillir et le restaurant. Afin de créer un espace de biodiversité, il est nécessaire de réserver **au moins 100 m² de terrain** avec un minimum de 3 plantations/m². Dans l'idéal, cela représenterait **environ 400 plantations** d'arbres, arbustes, plantes vivaces et aromatiques qui nécessitent peu d'eau et qui sont adaptées au climat local.
L'**identification des espèces** pourra se faire sur propositions et vote des usagers et personnels : mélange d'essences méditerranéennes locales de différentes tailles (arbousier, arbre de Judée, arbre de térébinthe, aubépine, ballote, bruyère, chêne vert, ciste, cornouiller, coronille, églantier, érable de Montpellier, laurier sauce, lavande, micocoulier, murier blanc, romarin, sauge, thym).



L'objectif serait de **réutiliser des palissades en bois peintes** (dans le cadre d'activités intergénérationnelles aux côtés d'une artiste) comme les totems inaugurés lors de la pose de la première planche du site en juin 2023.

En plus de participer à la **préservation et au développement de la biodiversité**, ce projet permet de :

- Créer une forêt **30 fois plus dense**, beaucoup plus riche en biodiversité qu'une plantation classique, et qui pousse aussi **10 fois plus vite**, **nécessite peu d'eau** avec des plantes adaptées au **climat local**
- Proposer un **cadre inhabituel et calme** pour une structure de soins et de formation.
- Disposer d'un **ilot de fraîcheur** : en périphérie d'une micro-forêt, la température est en moyenne moins élevée d'1°C, dans un rayon de 100 m
- Réaliser l'entretien de ces espaces dans le cadre d'**ateliers d'animation thérapeutique** (aromathérapie, ateliers de jardinage intergénérationnels, rééducation à la marche, etc.) et envisager un partenariat avec un ESAT (ex : Pépinière de l'ESAT de Bompas dans les Pyrénées-Orientales).

4- PROJETS DD EN COURS ET A VENIR SUR 2024

UNE ANNEE 2024 QUI SERA PORTEE SUR LA GESTION DES DECHETS, L'EMPREINTE CARBONE ET L'ECOCONCEPTION

La réflexion sur la gestion du **tri des biodéchets** sera menée sur l'ensemble des établissements du territoire Est-Audois. De même, de **nouvelles pistes de filières de recyclages** seront lancées telles que celles des déchets issus du bloc opératoire, les mégots de cigarette ou les pacemakers.

L'année 2024 sera également portée sur la réalisation du **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre** (BEGES). Cette analyse sera plus fine car, en plus des consommations d'énergie et de carburant, elle devra prendre en compte les émissions liées aux achats, aux immobilisations matérielles et foncières, aux transports professionnels et domicile-travail et aux repas.

La **promotion du covoiturage et de la mobilité douce** se poursuivra, avec notamment une 2^{ème} édition de l'événement « Mai à vélo ».

Le recours aux **microfibres réutilisables**, le **nettoyage à la vapeur** et la **diminution du recours à l'eau de Javel** sont des projets qui prendront de l'ampleur sur l'année 2024.

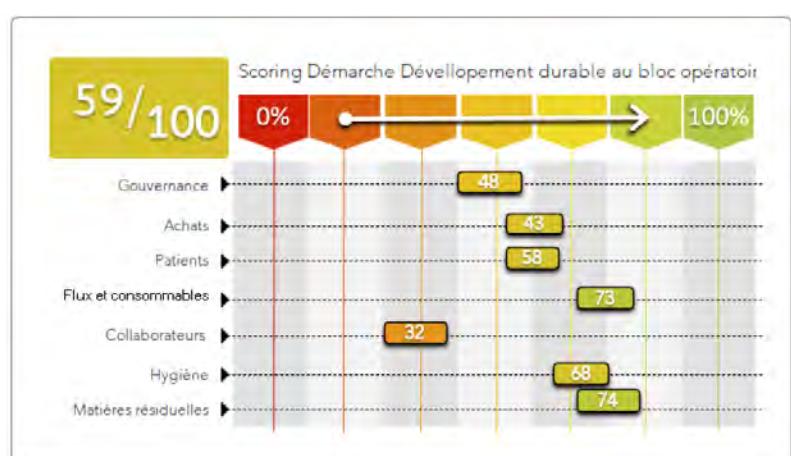
FOCUS SUR LE PROJET GREEN BLOC

Lancé en 2023, le projet « Green Bloc » est accompagné par l'agence Primum Non Nocere.

Son **rapport d'audit** a permis de mettre en place un **plan d'actions** qui commencera dès 2024.

Le bloc opératoire possède une bonne base et des équipes motivées, notamment sur la thématique des **déchets**. La filière d'élimination des champs stériles, fils de bistouris, bouchons en plastique pourra être renforcé avec les partenaires du territoire. Une réflexion plus large sur les **possibilités de recyclage des déchets du bloc opératoire** est déjà en cours.

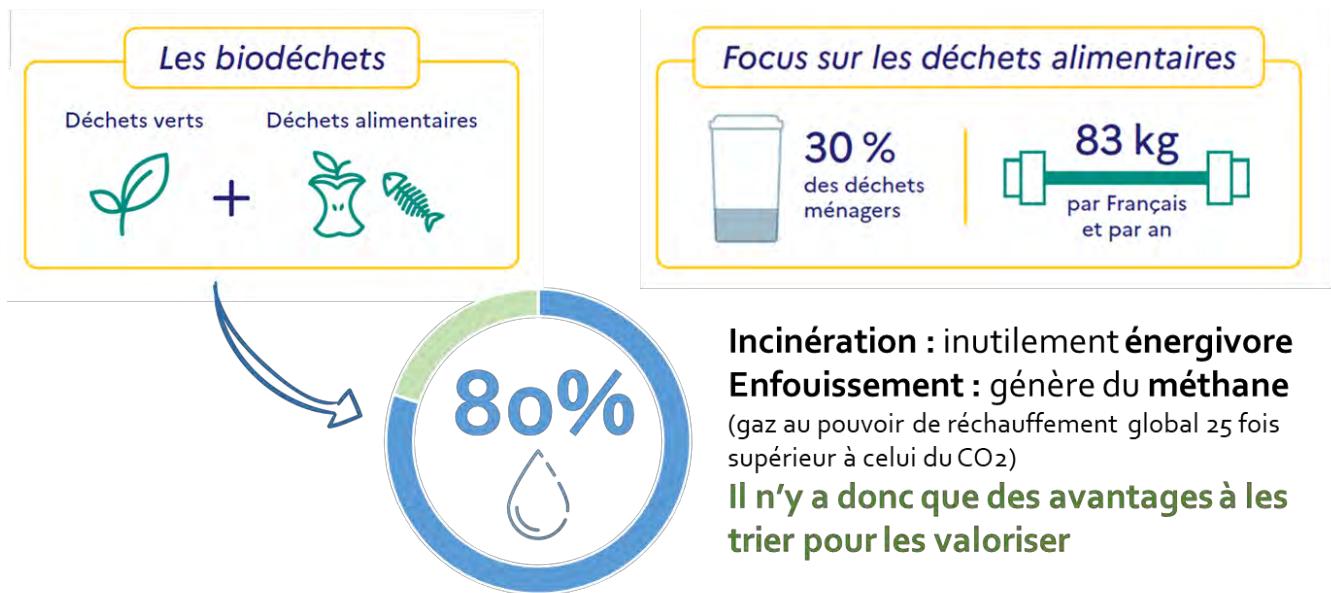
Un autre axe prioritaire concerne la **gestion du formol**, un produit chimique auquel les professionnels ne doivent plus être exposés. Il serait intéressant de se lancer dans une démarche d'eco conception des soins en revoyant les procédures pour les formaliser en essayant de limiter les impacts socio-environnementaux (quantité de déchets, gestion de l'anesthésie, exposition aux fumées)



UN PROJET TERRITORIAL SUR LA GESTION DES BIODECHETS

La réflexion sur la gestion du **tri des biodéchets** sera menée sur l'ensemble des établissements du territoire Est-Audois.

Les **biodéchets** sont définis par le **Code de l'Environnement** comme : « tout déchet de jardin et de parc ainsi que tout déchet alimentaire et de cuisine produits par les ménages, les restaurants, les magasins de vente au détail ainsi que les établissements de production et de transformation de denrées ».



Dès 2024, dans le cadre de la Loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020, le CH sera amené à mettre en place une méthode d'élimination des biodéchets.

La piste envisagée est celle d'une **collecte séparée** (plutôt que du compostage sur site) pour des raisons relatives à la production importante de repas et aux contraintes en termes de surfaces.

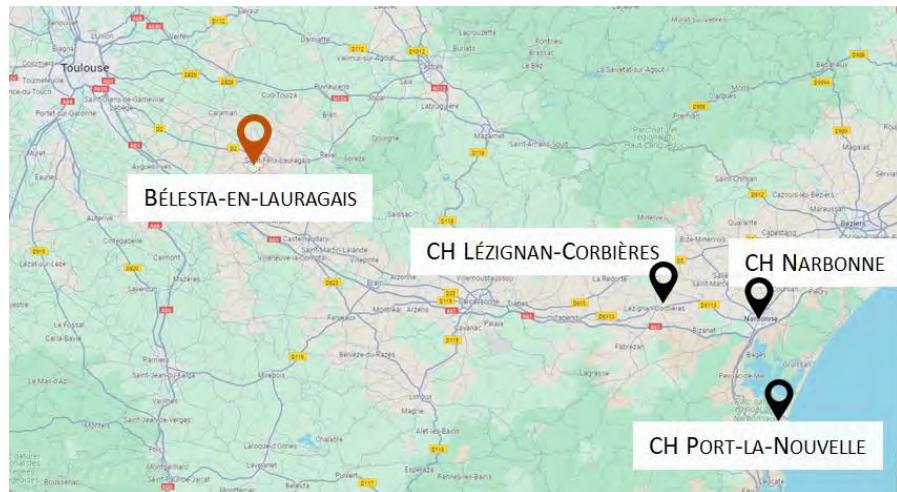


Des rencontres ont eu lieu avec les centres hospitaliers de l'Est-Audois en direction commune (CH de Narbonne, CH de Port-la-Nouvelle et CH de Lézignan-Corbières) sur ce sujet. Sur la base de la production de repas de chaque site sur 2023, une estimation du tonnage de biodéchets a été estimée et envoyée à l'**entreprise SUEZ**.

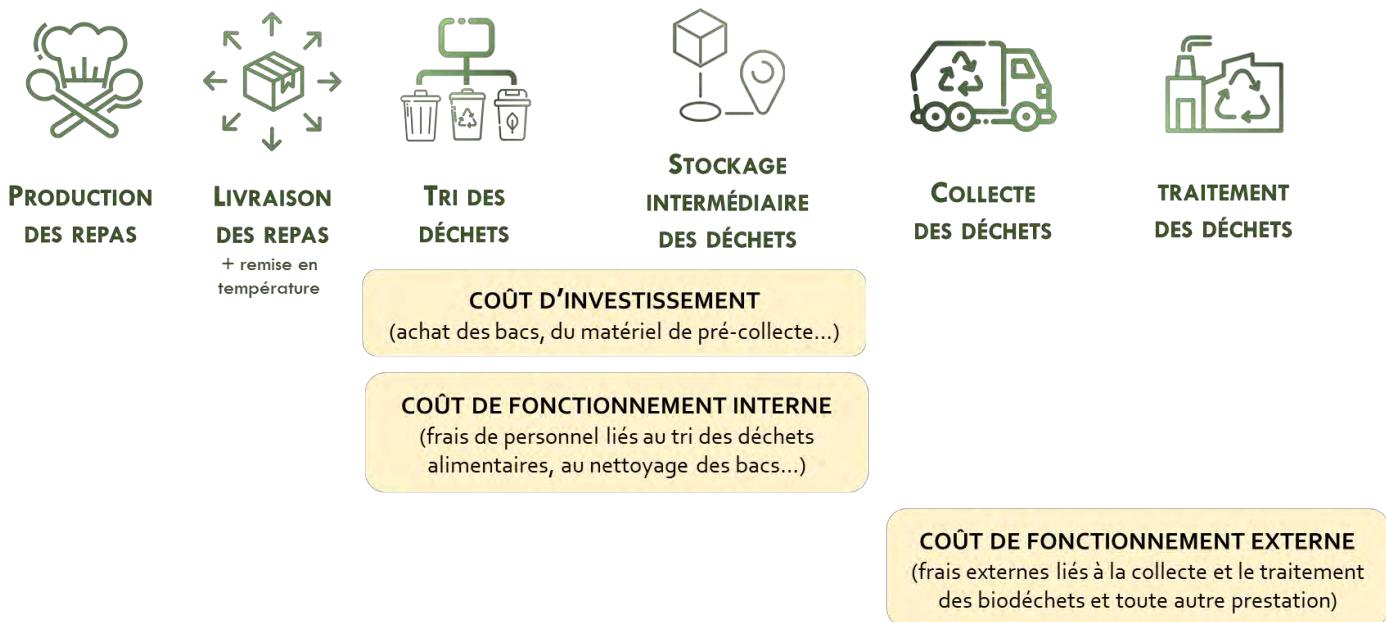
En effet, l'entreprise présente l'avantage de collecter les contenants plastiques de repas (par exemple les barquettes) avec les biodéchets. Par conséquent, cette solution permettrait d'éviter **d'ajouter aux missions supplémentaires de dérochage** de la part des ASH, AS ou agents de l'unité de production culinaire. Le tri à la source ne serait donc pas nécessaire puisque l'ensemble des déchets d'un repas serait éliminé dans un unique sac transparent, étanche et biodégradable.

Un partenariat avec SUEZ permettrait d'assurer la collecte et le transport de ces déchets jusqu'à un site de méthanisation situé à Bélesta-en-Lauragais. Ce site assure le tri des plastiques et biodéchets ainsi que leur valorisation dans un même site.

Le **CH de Perpignan**, établissement supoprt du GHT Aude Pyrénées, est déjà partenaire de SUEZ depuis plusieurs années, notamment sur cette filière de biodéchets. L'objectif est d'étudier la possibilité de créer un avenant à ce contrat.



En début 2024, les premiers retours de devis permettront établir une **analyse de coût global**, déclinée selon 3 types illustrés ci-dessous :



Au premier trimestre 2024, un **site pilote** sera identifié afin de faire un **premier bilan vers l'été 2024**. Des actions correctives ou préventives seront identifiées. Le **second semestre 2024** fera l'objet d'un déploiement de la solution retenue.



Carroussel utilisé sur le site intranet du CH de Narbonne et qui sera déployé pour sensibiliser le personnel des CH du territoire

5- UN PLAN DIRECTEUR DURABLE ET RESPONSABLE

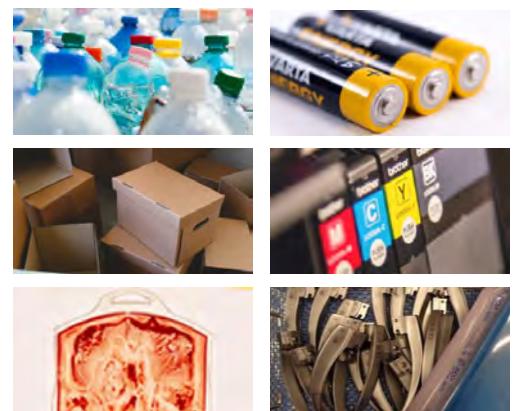
5.1 - VOLET ENVIRONNEMENTAL

Une amélioration de la gestion des déchets

En 2023, une analyse a permis de **cartographier les filières de recyclage**. Parmi elles, nous pouvons distinguer le plastique, le carton, le papier, les DASRI, les conserves en fer, les cartouches d'encre, les piles, les bouchons en plastique, les champs stériles, les lames de laryngoscope, les fils de bistouri etc.

Les partenariats sont déjà nombreux et se développent encore :

- **SUEZ** traite les conserves en fer et les déchets plastiques de l'UPC ;
- **Le Grand Narbonne** collecte et traite les déchets plastiques, papiers et cartons (conteneurs aux couvercles jaunes) ;
- **L'écopôle de Lambert** (route de Perpignan) recycle les piles usagées (boîtes en carton dédiées), les ordures ménagères (sacs poubelles noirs dans les conteneurs noirs ou marrons) ;
- **Le site de traitement à Rivesaltes** traite les déchets de soins (DASRI) après que la société **Proserve** récupère nos DASRI (triés dans des bacs et sacs jaunes) ;
- **LYRECO** collecte et recycle les cartouches d'encre récupérées par le magasin ;
- **Le Ferrailleur Beltran & Fils** (Marcorignan) rachète des lames de laryngoscope, fils de bistouris etc. pour retraiter le métal des éléments chirurgicaux ;
- **VEOLIA** facilite l'élimination des fûts des réactifs polluants du laboratoire et leur retraitement ;
- **Des associations** comme « Association Bouchons 11 » ou « Bouchons d'amour » récupèrent les bouchons en plastique. Les bénéfices issus de la vente permettent l'acquisition de matériel pour handicapés.
- **Emmaüs** Narbonne récupère des produits non souillés du bloc opératoire tels que les champs stériles, ce qui permet de donner une seconde vie avant destruction de ces tissus et de participer à l'économie circulaire.



DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

Le Plan Directeur intégrera les besoins relatifs à ces filières de déchets, en étant particulièrement vigilant sur :

- **La création et/ou le maintien des espaces de stockage intermédiaires des déchets** avant leur élimination.
- **Les flux logistiques** nécessaires à l'élimination des différents types de déchets.

Une offre alternative à la mobilité et une meilleure accessibilité

En juillet 2023, la **plateforme de covoiturage** du CH de Narbonne a été créée sur Mobil'Aude. Elle permet de regrouper les professionnels qui souhaitent covoiturer, de manière payante ou solidaire.

Deux **garages à vélos et trottinettes sécurisés seront ouverts** à l'ensemble du personnel : dans le **bâtiment administratif** (depuis la mi-octobre 2023) et dans le prolongement du **Pavillon Saint-Paul** (consultations), en face de l'entrée principale du Centre Hospitalier de Narbonne, courant 1^{er} semestre 2024.



Une **navette gratuite** (appelée « Citadine 2 »), dessert le CH depuis deux parking-relais en périphérie de Narbonne et permettent aux professionnels et usagers de descendre à l'arrêt « Hôpital », en face de l'entrée principale du Centre Hospitalier de Narbonne (et donc de la **zone d'extension du bâtiment dans le cadre du Plan directeur**), et du **Pavillon de consultations** (Saint-Paul).

Des installations et des gestes plus économies en eau et en énergie

Le personnel et les usagers du CHN sont régulièrement sensibilisés aux **éco-gestes** sur la consommation d'électricité (éclairage, chauffage, climatisation, équipements informatiques, etc.) et d'eau.



Je limite la température maximale de chauffage à :

- **19°C pour les bureaux administratifs**
- **24°C en secteur d'hospitalisation**
- **22°C en consultations**

(Note d'information N°58.22 – 19/10/2022)

Je limite la climatisation à 26°C au plus bas dans les bureaux, sans dépasser les 4°C d'écart avec la température extérieure, quand cela est possible.



J'évite d'allumer la lumière lorsqu'il y a assez de luminosité dans la pièce.

Si j'allume en entrant, j'éteins en sortant.

Si j'ai une lampe de bureau, je peux éteindre la lumière de la pièce et je pense à **dépoussiérer les ampoules** : ce geste simple permet de gagner pratiquement 40% de luminosité.



Objectif : -10%

Je priviliege l'usage de la solution hydroalcoolique et je ferme le robinet lorsque j'utilise le savon pour me laver les mains.

Je réduis ma consommation d'eau chaude lorsque cela est possible (sauf soins, douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent.

Je signale toute fuite d'eau aux services techniques sur intranet - Assistance Technique (ticket GLPI).



Pour le personnel administratif uniquement :

Quand je pars en week-end, sauf obligation, je ne laisse pas d'appareil en veille :

- **Je débranche les écrans et les ordinateurs fixes**
- **J'éteins les multiprises**
- **Je débranche les téléphones portables** lorsqu'ils sont chargés
- **J'éteins le photocopieur**

Depuis 2023, les services techniques ont procédé au **remplacement des éclairages par du LED** en chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale puis dans l'ensemble des circulations de l'Hôtel-Dieu et du bâtiment administratif.

De même, des **éclairages avec radars** (déttection de présence), avec **programmation horaire et crépusculaire** ont été installés. Les escaliers du bâtiment administratif ont été équipés d'un **éclairage sur minuterie**.

Concernant la consommation d'eau, les services techniques ont installé des **doubles cuves de 3L** pour les chasses d'eau de WC (au lieu d'une cuve simple de 6L) sur l'ensemble de l'Hôtel-Dieu. De même, ils ont procédé au **détartrage des flotteurs de chasse d'eau** pour diminuer les risques de fuite en lien avec le calcaire qui empêcherait le flotteur de revenir en position d'arrêt d'écoulement d'eau dans les toilettes.

DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

Les mêmes équipements seront installés dans les zones réhabilitées et dans les zones d'extension concernées par le Plan Directeur.

Des espaces végétalisés à conserver au maximum voire à créer



Situé en cœur de ville, le Centre Hospitalier de Narbonne développe des **espaces conviviaux végétalisés** pour le personnel et les usagers.

En 2023, de nombreuses **jardinières** ont été construites et installées dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu, à la maison du personnel et au pavillon Saint-Paul. Des arbres ont été plantés dans la cour du bâtiment administratif.

Des **puits de lumière végétalisés** ont été réalisés dans les patios de l'Hôtel-Dieu, les jardins de la Clinique Sainte-Thérèse et de Pech Dalcy. Ces espaces apportent de la fraîcheur, purifient l'air et favorisent l'installation d'oiseaux et d'insectes polliniseurs (responsables de la reproduction de 90% des plantes à fleurs).



Des essences locales, peu consommatrices d'eau ont été plantées telles que des oliviers, citronniers, lauriers roses, fusains panachés, buis ou encore des lavandes.

Elles sont **régulièrement entretenues** par des professionnels du service intérieur du CH **formés aux espaces verts**.



DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

L'extension du bâtiment prévoit la création d'un **nouveau patio qui pourra être végétalisé**. La construction de la néonatalogie en R+1 permettra également de **réaménager un espace vert** sur son toit, visible depuis les deux étages supérieurs. Les autres patios actuels de l'Hôtel-Dieu seront conservés pour préserver au maximum la biodiversité urbaine (insectes, oiseaux, fleurs et arbustes). La **Cour d'honneur** disposera également de végétaux.

5.2 - VOLET ÉCONOMIQUE

Des achats responsables

La politique d'achats responsables du CH de Narbonne est déclinée selon les objectifs suivants :

- **Optimiser la performance des achats sur le territoire Est-Audois en prenant en compte le développement durable à long terme.** Il s'agit de prendre en compte les préoccupations sociales et environnementales dans le cadre de mutualisations, standardisations des process, optimisation des approvisionnements etc.
- **Sélectionner des prestataires engagés dans la RSE** et en particulier sur le **respect des droits de l'Homme**. Par exemple, les marchés de maîtrise d'œuvre (travaux) ou de prestations telles que le bionettoyage mentionnent des actions relatives au respect des droits de l'Homme (exemple : cours de lecture et d'écriture de français pour certains ou tous les salariés, etc.)
- **Privilégier l'achat d'équipements recyclables** dont l'analyse de cycle de vie des produits achetés intègre les filières de recyclage du CHN. Par exemple, le CHN privilégie l'achat de consommables recyclables (cartouches d'encre, lames de laryngoscopes etc.) auprès de partenaires sur le territoire.
- **Privilégier l'achat de produits labélisés respectueux de l'environnement**
Par exemple, le CHN privilégie l'achat de produits lessiviels labélisés RSE ou encore l'achat de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- **Favoriser les fournisseurs engagés dans la réduction de leur empreinte écologique**, en particulier dans le cadre des livraisons des commandes du CHN.
- **Développer des partenariats d'achats de produits alimentaires en circuit court** avec les acteurs du territoire proches du CHN.

Des critères durables dans les marchés

Les **critères de pondération des marchés** diffèrent selon le besoin exprimé. Certains besoins sont plus axés sur la nécessité de mettre en place une **clause sociale et/ou environnementale**.

Clause sociale

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à **caractère social** qui prennent en compte les objectifs de **développement durable** comme suit.

Les lots d'un marché public peuvent comporter une **clause sociale**.

Pour l'exécution des prestations, le titulaire s'engage à **réservé des heures de travail à certaines catégories de demandeurs d'emploi** :

- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sans expérience professionnelle,
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sans qualification,
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans,
- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un minima social,
- Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un agrément à l'insertion par l'activité économique,
- Travailleurs handicapés du secteur protégé et adapté (ESAT, EA).

Pour chaque marché, le CH de Narbonne (CHN) établit un montant estimatif et le transmet au **facilitateur de l'agglomération du Grand Narbonne**. Ce dernier quantifie un **volume horaire maximal** à réserver à la clause sociale. Après la validation des directions fonctionnelles du CHN concernées, la cellule marchés rédige les pièces administratives en y intégrant ladite clause sociale.

Le facilitateur est socialement responsable et se réserve donc le droit de **contrôler sur justificatifs** la bonne mise en œuvre de cette clause :

- Contrôle des critères d'éligibilité des candidats,
- Contrôle de l'exécution des heures sociales contractuelles,
- Assistance à la recherche de candidats éligibles (au plus tard 15 jours avant le début du contrat de travail)

Les **documents nécessaires au contrôle des critères d'éligibilité** sont :

- Avis de situation Pôle Emploi ou équivalent
- Attestation loi de finance ou équivalent
- Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ou équivalent
- Attestation de paiement CAF ou équivalent
- Agrément à l'Insertion par l'Activité Economique ou équivalent

En cas de non-respect de la clause sociale, des **pénalités pourront être appliquées**. Elles sont définies au préalable par la cellule marché du CHN.

Clause environnementale

Le titulaire du marché s'engage, dans la mesure du possible, à **fournir à la cellule marché du CHN des éléments** permettant de comprendre la **prise en compte environnementale au sein des entreprises sous-traitantes, et ce dans le respect des règles initiales du marché**.

La **clause environnementale** s'apprécie au travers des **critères de pondération** présents dans le règlement de la consultation (**DCE**).

Par exemple, elle peut concerter :

- Les zones et mode de culture et/ou d'élevage
- Les performances en matière protection de l'environnement
- Les mesures pour la réduction des emballages et/ou d'émission de gaz à effet de serre
- L'impact des transports-véhicules
- La saisonnalité

DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

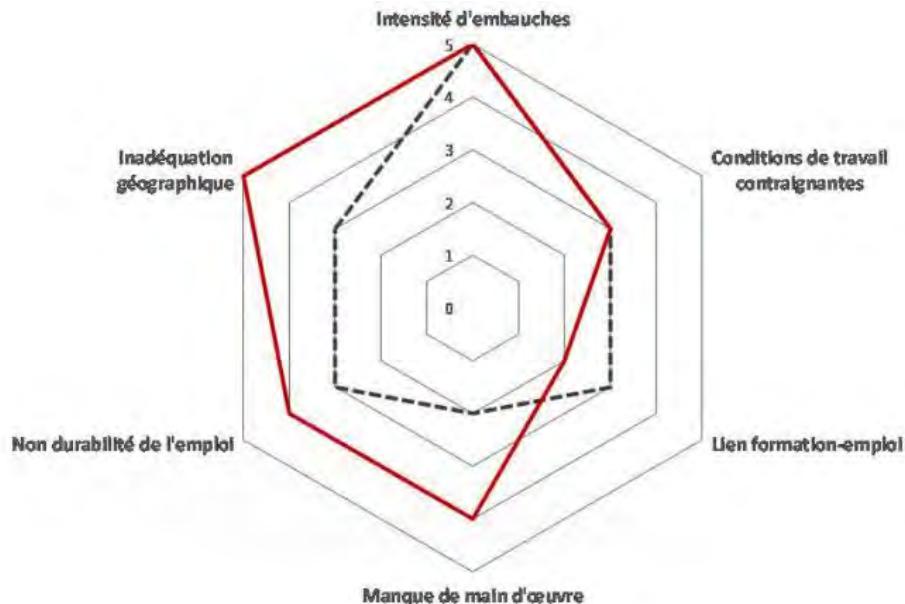
Les sous-traitants devront répondre à ces critères sociaux et environnementaux. Ils s'engageront à :

- **Respecter les contraintes d'un établissement public de santé**
- **Garantir la confidentialité** (données personnelles de santé et/ou vie privée)
- **Respecter la patientèle, le personnel hospitalier et les autres prestataires**
- **Garantir un savoir-être professionnel** et éviter toute forme d'ingérence disproportionnée
- **Se restreindre au périmètre d'intervention** défini préalablement dans le cahier des charges
- **Porter une tenue professionnelle adaptée**
- **Appliquer les règles de tri sélectif présentes au sein du CH**

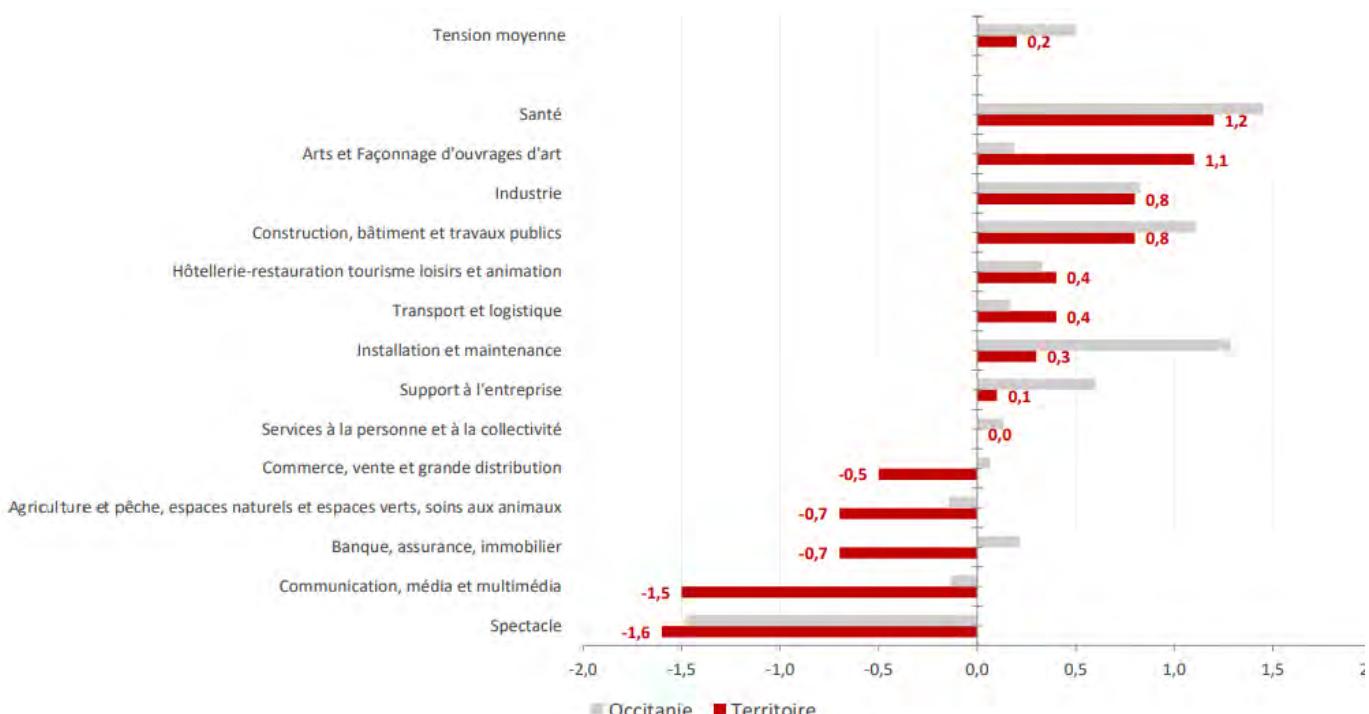
5.3 - VOLET SOCIAL

Des projets de développement d'activité bénéfiques au bassin d'emploi local

En décembre 2022, la **tension sur le bassin d'emploi de Narbonne** était **plus faible que celle de la région Occitanie** (respectivement à 0,2 contre 0,5). Les facteurs potentiels des tensions sont illustrés dans le graphique ci-dessous (en rouge pour Narbonne et en noir pour l'Occitanie).



Sur le territoire narbonnais comme à l'échelle régionale, **le secteur de la santé est le secteur le plus en tension**. Si les tensions régionales concernent ensuite l'installation et la maintenance ainsi que celui de la construction (bâtiments et travaux publics), les tensions du bassin narbonnais rencontrent des difficultés sur les emplois liés à l'art ou au façonnage d'ouvrages d'art mais aussi dans l'industrie et la construction (bâtiments et travaux publics).



Tensions par famille de métiers

Source : Observatoire Pôle emploi Occitanie – bassin de Narbonne – Décembre 2022



Avec plus de **1500 agents** répartis sur 83 métiers différents, le Centre Hospitalier de Narbonne est ancré en cœur de ville, à proximité immédiate de la population. Les constructions et réaménagements architecturaux permettent de **développer l'activité et de développer les offres dans le bassin d'emploi narbonnais** sur des postes variés (soignants mais aussi techniques, logistiques et administratifs).

DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

En particulier, le Plan Directeur du CH de Narbonne, co-construit avec la mairie et l'agglomération, **favorisera l'activité** et permettra de **proposer des emplois dans le bassin de population du Grand Narbonne** (d'environ 131 000 habitants dont le taux de chômage des 15 à 64 ans a atteint 18,7% en 2019 selon l'INSEE).

Un bilan social favorable à l'emploi malgré la crise sanitaire de COVID-19

Depuis 2020, la crise sanitaire a impacté le travail de maîtrise des dépenses de personnel démarré en 2018 avec une **forte augmentation des effectifs rémunérés** du fait d'une part, de mesures prises pour une **meilleure prise en charge des patients** et d'autre part, de l'augmentation de l'**absentéisme lié au COVID-19**.

Malgré cela, la Direction des Ressources Humaines a maintenu sa politique d'**amélioration des conditions de travail** par un programme de **mises en stage**, l'organisation de **concours** et la **requalification des contrats** en contrat à durée indéterminée. Elle est également inscrite dans une politique qui vise à **favoriser la mobilité inter fonction publique**, participe à des réunions de travail, notamment au travers de son inscription au **Forum emploi inter fonctions publiques**.

Par ailleurs, l'établissement favorise l'emploi des **apprentis**, des **contrats aidés**, notamment dans le cadre de l'insertion des **personnes en situation de handicap** ainsi que le recours aux volontaires du **service civique**.

En particulier, le projet social du CH de Narbonne précise notamment que **Pôle Emploi et Cap'Emploi** sont sollicités en appui au recrutement sur certains métiers.

DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

La hausse significative des **personnels ouvriers en CDD** relative aux chantiers du Plan Directeur est un exemple de mission sociale de l'établissement de santé sur son territoire.

5.4 - VOLET SOCIETAL

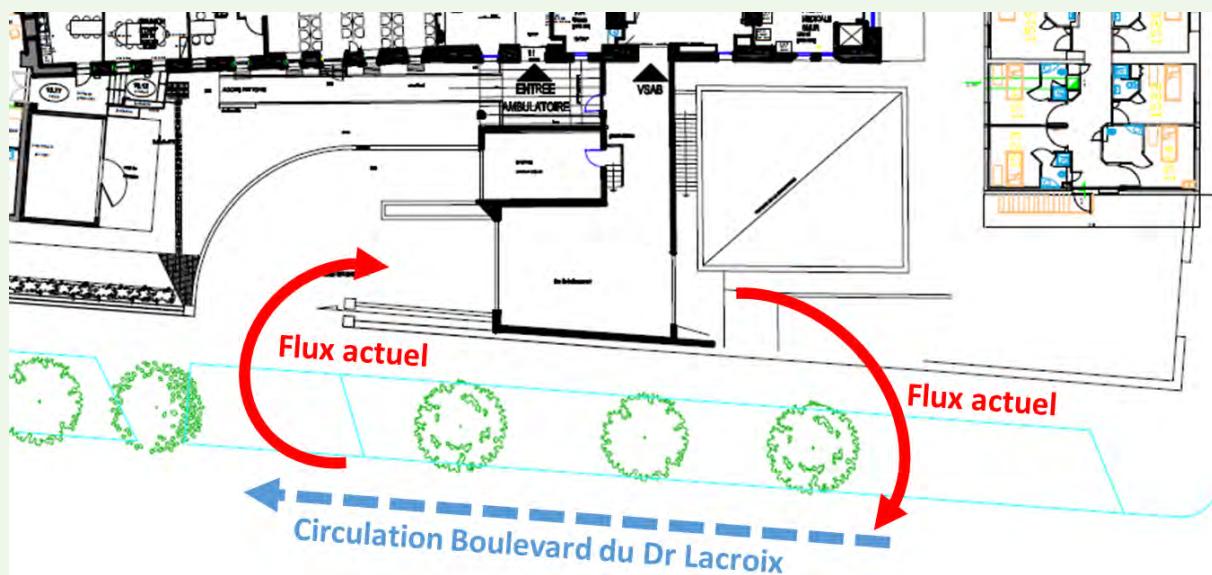
Un Plan Directeur co-construit avec les acteurs et institutions du territoire

Tout comme l'ensemble des grands projets du Centre Hospitalier de Narbonne, des échanges réguliers sur le Plan Directeur ont lieu lors des instances telles que le **Conseil de Surveillance** (avec les collectivités territoriales dont la **Mairie de Narbonne** et les **Architectes des Bâtiments de France**), la **Commission des Usagers** qui permet de faire le lien avec les **représentants des patients et accompagnants** ou encore lors du **Comité Social d'Etablissement** qui examine les questions collectives de travail ainsi que la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, avec les **organisations syndicales** de l'établissement.

DANS LE PLAN DIRECTEUR DU CHN

C'est également grâce à des échanges réguliers avec la Ville que le Plan Directeur envisage de **modifier l'accès des véhicules dédiés aux flux couchés des urgences** (SMUR, SDIS, Ambulances etc.) afin de sécuriser les transports, simplifier la gestion des flux entrants des urgences et d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels (qui relève également du volet social du Développement Durable).

Circulation actuelle :



Circulation proposée :

